

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande du sieur *Marie-Désiré Mongenet*, marchand à Audenaerde.

(Voir le N^o 128 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Marie-Désiré Mongenet, qui demande la Naturalisation ordinaire, par requête sans date, est né à Lons-le-Saulnier, Département du Jura (France), le 9 fructidor an VIII; de 1815 à 1850, il a été successivement employé à Paris dans une maison de Commerce, ensuite comme Secrétaire du lieutenant-général Gourgaud et enfin au journal de la Révolution. En 1850 il est venu en Belgique comme simple volontaire, dans la compagnie envoyée dans ce pays par la Société des Amis du Peuple, avec le désir de contribuer au mouvement révolutionnaire. Le 12 janvier 1851 il fut nommé sous-lieutenant au 5^{me} régiment d'infanterie, obtint ensuite le grade de lieutenant, et en 1845, fut à sa demande démissionné de son grade et de son emploi; maintenant il demeure à Audenaerde, où il a épousé une femme Belge. Il y exerce un négoce.

Les autorités consultées trouvent que rien ne s'oppose à ce que sa demande en Naturalisation ordinaire soit admise. Toutefois une d'elles fait connaître, que le Pétitionnaire a été condamné à une amende de cinq cents francs, par jugement du tribunal de police correctionnelle d'Audenaerde, du chef de calomnie envers une Dame de cette ville.

Dans la séance du 28 février dernier la Chambre des Représentants a pris cette demande en considération, à la majorité de 43 suffrages contre 5.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.